

F. Dépenses énergétiques (pour information)

Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard de l'ensemble des usages énumérés dans le diagnostic de performance énergétique (chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation) mentionné à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation :

Montant ou fourchette inscrit dans le diagnostic de performance énergétique :

Estimation réalisée à partir des prix énergétiques de référence de l'année (année de référence des prix énergétiques du diagnostic énergétique à l'origine de l'estimation) :

